

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 FEVRIER 2022**

Le 4 février à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel LAPÔTRE, Maire de la Commune.

Présents : LAPÔTRE Daniel (Maire) – DEFELICE Françoise (1 ^{ère} Adj) - BOULAY Christophe (2 ^e Adj) BEN MARNI Reynald - BREFORT Brigitte – JUSZCZAK Eric - LAPÔTRE Michel LEGENDRE Mickaël	
<u>Absents</u>	<u>Pouvoirs</u>
LEHUP Elisabeth	Aucun
MOISON Sabine	Aucun
ONIS Quentin	Aucun
Secrétaire de séance : Françoise DEFELICE	

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du compte rendu du conseil du 15 octobre 2021 à l'unanimité

1) AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – REPARTITION DES CREDITS (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Les dépenses d'investissement 2022 ne peuvent être engagées avant le vote du budget.

La date limite de vote du BP 2022 est le 15 avril 2022.

La loi permet, avec l'autorisation du conseil municipal, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ du budget de l'exercice précédent. Ces crédits seraient affectés dans les conditions ci-dessous.

		<u>BP 2021</u>	<u>BP 2022 dans la limite de 25%</u>
Frais d'études	Art.2031	1 000 €	250 €
Frais d'insertion	Art.2033	472 €	118 €
Concessions, log.	Art.2051	<u>90 €</u>	<u>22 €</u>
	Chapitre 20	1 562 €	390 €
Achat terrain	Art.2111	250 €	63 €
Achat plantations	Art.2121	450 €	113 €
AgenceT terrain	Art.2128	875 €	219 €
Hôtel de ville	Art.21311	100 €	25 €
Autres bât.publics	Art.21318	22 775 €	5 694 €
AgenceT constru°	Art.2135	750 €	188 €
Réseau voirie	Art.2151	250 €	63 €
Instal.voirie	Art.2152	7 800 €	1 950 €

Défense incendie	Art.21568	1 000 €	250 €
Autre mat.et outil	Art.2158	750 €	188 €
Matériel bureau	Art.2183	500 €	125 €
Mobilier	Art.2184	1 000 €	250 €
Autre immo.corp.	Art.2188	<u>3 140 €</u>	<u>785 €</u>
	Chapitre 21	39 640 €	9 910 €
Construction	Art.2313	<u>157 400 €</u>	<u>11 000 €</u>
	Chapitre 23	157 400 €	11 000 €
		-----	-----
	TOTAL	198 602 €	21 300 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents (POUR : 8) d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent pour le budget communal répartis comme ci-dessus.

2) AIRES DE JEUX – Subvention DETR

Les aires de jeux sont prévues au budget 2022 pour un montant de 17 445,70 €HT.

Le Conseil Départemental a d'ores et déjà octroyé une subvention de 30 % soit 5 234 €, pour cette opération.

Après réception du programme DETR 2022, il serait également possible de pouvoir bénéficier d'une subvention de l'Etat à hauteur maximum de 40 % soit 6 978 €, ce qui une fois le FCTVA récupéré laisserait une charge financière à la Commune de 5 233 € pour les 2 aires de jeux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents (POUR : 8) approuve le montant prévisionnel de 17 445,70 €HT pour la réalisation des 2 aires de jeux et autoriser le Maire à demander une subvention au titre de la DETR. Dit que les crédits seront prévus au budget 2022

3) QUESTIONS DIVERSES

3-1 – EOLIENNE

Les travaux de peinture sont quasiment terminés, ils devraient prendre fin en semaine 6.

Au vu des coûts supplémentaires révélés au fur et à mesure des travaux, La DRAC nous a octroyé un supplément de subvention de 3 166 €.

3-2 – DON D'UN CHAPITEAU

Mme Oksana ONIS, Maire honoraire, a fait don à la Commune d'un chapiteau.

Le conseil municipal la remercie chaleureusement.